



Rapport d'activité 2012

L'évènement de l'année



*Rester immobile ne sert à rien.
Il faut choisir entre progresser ou régresser.
Allons donc de l'avant et le sourire aux lèvres.*

Baden-Powell



Sommaire

En Bref	1
<i>2012 : De premières réponses aux attentes</i>	1
<i>2013 : Une année pour construire ensemble</i>	2
Le SPPPI PACA	3
<i>Un concept né en Provence</i>	3
<i>Un exemple suivi ailleurs...</i>	3
<i>Une cohérence entre les SPPPI</i>	3
<i>La concertation au service des questions d'environnement industriel</i>	4
Une gouvernance collégiale et innovante	5
<i>Une remise en cause profonde</i>	5
<i>Une mutation décidée en commun</i>	5
<i>Une refonte considérable... et innovante</i>	5
<i>Des organes de gouvernance élus démocratiquement</i>	6
<i>Avec en appui un Conseil Scientifique</i>	7
<i>Et porté juridiquement par le GES-SPPPI</i>	8
Axe de travail : Déchets	9
<i>Un cycle de journée d'échanges sur les déchets diffus dangereux</i>	9
Axe de travail : Risques Majeurs	10
<i>Un projet : Approbation des PPRt et après ?</i>	10
Axe de travail : Santé-Environnement	11
<i>Un atelier formation/information : ERS/ERZ quezako ?</i>	11
<i>Un projet : Au-delà des ERS et des études de zone</i>	12
Communication	14
<i>Représentation du SPPPI</i>	14
<i>Participations</i>	14
<i>Une nouvelle identité graphique</i>	14
<i>Un site internet</i>	14
<i>Edition</i>	14
<i>Le forum interspppi</i>	14
<i>Le SPPPI a 40 ans !</i>	15
Les partenaires du SPPPI en 2012	16

En Bref

2012 : De premières réponses aux attentes

Des projets

Approbation des PPRT et après ?

Une fois les PPRT approuvés, que fait-on ? Comment mettre en place les mesures de protection du bâti ? Quelles réponses apporter aux populations ? Face aux interrogations des uns et des autres, de premières réponses ont été apportées tant sur le plan juridique qu'organisationnelles sur l'accompagnement des riverains.

Aller au-delà des ERS/Z

Les Évaluations de Risques Sanitaires et les études de zone sont des études qui ont pour objectif de cartographier le risque lié à des installations industrielles. Ce sont des études très riches, mais difficiles à appréhender. Des outils à destination des pilotes et des bureaux d'études ont été réalisés par le SPPPI pour mieux les comprendre, les utiliser, les critiquer et même les compléter. Ils ont été appliqués à la zone pilote de Fos-sur-Mer.

Des ateliers

Les Déchets Dangereux Diffus (DDD)

Face au succès rencontré lors de l'atelier consacré aux DDD, un nouvel atelier a été mis en place en 2012 pour réfléchir et faire des propositions sur des points spécifiques aux DDD.

Communication

Une nouvelle image

Pour illustrer sa profonde transformation, le SPPPI s'est doté d'une nouvelle identité graphique et d'un nouveau site internet qui sera en ligne début 2013.

Joyeux anniversaire au 1^{er} SPPPI de France

La Plénière 2012 a été le moment fort de l'année. Elle a célébré les 40 ans du SPPPI PACA. Près de 200 invités, acteurs de tous horizons, sont venus enrichir le débat sur l'articulation entre développement économique et protection de l'environnement dans la Région.

Une rencontre des SPPPI en PACA

Adossé à la plénière, le SPPPI PACA a organisé le forum Interspppi rassemblant les différents SPPPI de France, l'occasion de s'enrichir des expériences des uns et des autres, de voir les différences de fonctionnements et de saluer l'émergence d'un projet commun : « le serious game », jeu destiné au grand public sur l'information en cas d'alerte.

Le GES-SPPPI

Un outil de gestion pour le SPPPI

Suite à la refonte du SPPPI et la mise en place de sa nouvelle gouvernance, le SPPPI a été porté juridiquement par le Cyprès. Le SPPPI a créé en 2012 son propre outil de gestion (sous la forme d'une association) respectant ainsi une exigence forte de la charte à savoir une complète indépendance dans sa gestion.

2013 : Une année pour construire ensemble

Des projets

Après-PPRT

Lorsque les PPRT seront approuvés et les financements consolidés, la réalisation des travaux prescrits sera à la fois le cœur de la démarche et son point d'orgue. Il s'agit pour le SPPPI de créer une boîte à outils répondant aux besoins des acteurs concernés pour accompagner les riverains dans la mise en place des travaux prescrits. Ce projet sera organisé en concertation avec les collectivités.

Au-delà des ERS phase 2

À la lumière des premiers résultats obtenus, il s'agit maintenant de proposer des actions complémentaires sur la zone choisie. De façon générale, ces actions pourront être de différents types : recommandations comportementales, de suivi sanitaire ou d'études complémentaires ; et avoir différents objectifs : acquérir des données supplémentaires ou plus récentes, mettre en œuvre des mesures de gestion simples, mettre en place des programmes globaux de réduction des émissions, etc. Ce plan d'action s'appuiera sur les orientations définies par le sondage sur les préoccupations des populations réalisé en 2011 par le SPPPI. Un comité de pilotage sera mis en place pour réaliser ce projet sur appel à candidature.

Des ateliers

Les déchets diffus dangereux

Un dernier atelier sera consacré aux déchets diffus dangereux, avec comme objectifs de faire des propositions pour mieux collecter et mieux informer. Il s'articulera avec le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux.

Santé-environnement

Un groupe de travail sera organisé pour suivre le tableau de bord sur la zone de Fos-sur-Mer (outil créé en 2012 par le SPPPI PACA). Il permettra de suivre, à intervalles de temps réguliers, les avancées des différents acteurs et les progrès dans la connaissance et dans l'amélioration de l'état de l'environnement sur cette zone pilote.

Communication

Le site internet, très attendu, sera en ligne dès le début de l'année. Il permettra un accès rapide et efficace à l'information sur les groupes de travail, leurs conclusions et leurs propositions.

Le SPPPI PACA

Un concept né en Provence

À la fin des années soixante eut lieu une période de fortes tensions autour du développement de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. La montée en puissance des questions environnementales et les protestations virulentes d'associations de défense de l'environnement autour de l'étang de Berre poussèrent le gouvernement à commanditer une mission d'étude, « la mission Schnell » en octobre 1971. Celle-ci recommanda la constitution d'un Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle sur la zone de Fos. Le 14 février 1972, le préfet des Bouches-du-Rhône mettait en place le SPPPI Fos-Berre. Ses objectifs étaient de :

- « coordonner l'instruction des dossiers au titre de diverses procédures (permis de construire...),
- susciter et orienter les études nécessaires [pour les problèmes de pollution de la zone]
- mettre sur pied un plan antipollution,
- animer un centre d'information du public sur les pollutions et sur les moyens mis en œuvre pour les réduire. »

Un exemple suivi ailleurs...

Au fil du temps et au vu des résultats acquis par le SPPPI, (qui s'est entre temps élargi à la région PACA), des structures de concertation identiques émergent dans différents bassins industriels de France. Le quinzième SPPPI (qui signifie maintenant « Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles ») voit formellement le jour en 2010 dans le bassin grenoblois.



Le 22 août 2008, un décret ministériel modifie le Code de l'Environnement (Article 125-35) et reconnaît l'utilité des SPPPI. Il instaure la possibilité de leur création par les préfets, propose leur composition et définit leur rôle. Ainsi, les SPPPI « ont pour mission de constituer des lieux de débats sur les orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et des risques industriels et de contribuer à l'échange ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'information et de participation des citoyens à la prévention des pollutions et des risques industriels. »

Carte d'implantation des SPPPI en France

Dans un rapport interministériel de mars 2010 [1], « les acteurs, industriels, élus, associations et représentants de l'État s'accordent pour constater que les SPPPI peuvent contribuer à désamorcer une crise, à réduire des émissions polluantes, à améliorer la prévention des risques majeurs ». Ils ajoutent en conclusion que « les SPPPI ont dans leur ensemble prouvé leur potentiel d'efficacité [...] de leur mode de fonctionnement, et de leurs champs d'action. [...] Ils peuvent constituer des centres d'initiatives et des lieux d'élaboration de projets ».

Une cohérence entre les SPPPI

Les SPPPI se sont structurés à l'échelon national pour favoriser les échanges sur les orientations et partager les bonnes pratiques, à travers un Club des SPPPI. Ce club réunit les animateurs des SPPPI plusieurs fois par an. Il vient notamment de rédiger une charte des SPPPI qui définit les missions, les champs de compétences et les modalités de fonctionnement communs aux SPPPI de France et de créer un site extranet. Un forum Interspppi a également lieu tous les deux ans afin de favoriser les rencontres et apporter un retour d'expérience sur les avancées de chaque SPPPI. En 2012 le forum a été organisé par le SPPPI PACA.

[1] Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi & Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, Bilan des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) en France, Leurs forces et leurs faiblesse, Mars 2010.

La concertation au service des questions d'environnement industriel

Pour des missions répondant aux besoins locaux...

(Extraits de la Charte des SPPPI et de la Charte du SPPPI PACA)

Le SPPPI a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel, c'est-à-dire de toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels, qu'il s'agisse de risques à court, moyen ou long terme.

(Extraits de la Charte des SPPPI)

Le SPPPI a pour vocation de constituer un cadre d'échanges et de contribuer à la concertation locale entre les différents acteurs, à travers deux principaux types d'actions :

- **la réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes** destinées à répondre aux préoccupations locales particulières qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs réglementaires existants, ou qui permettent d'en améliorer son efficacité.
- **le partage d'informations**, la diffusion de connaissances et le partage des bonnes pratiques dans les domaines sur lesquels ils portent sa réflexion.

Il favorise l'émergence d'objectifs et une culture partagée de la sécurité et du développement durable entre les acteurs, en respectant la diversité des représentations et des avis.

Il facilite l'accès des citoyens (individus, associations), collectivités et représentants des administrations responsables d'entreprises et salariés aux connaissances techniques et scientifiques qui fondent ses réflexions et décisions.

... appréhendés dans leur globalité

Les réflexions menées au sein du SPPPI sont à la fois systémiques et plurithématiques. Les SPPPI s'intéressent à l'ensemble des problèmes d'un territoire et pas uniquement aux rejets polluants et aux phénomènes dangereux, mais aussi aux effets sur les enjeux humains, économiques, écologiques. Les SPPPI abordent tous les thèmes qui visent à protéger les populations, les écosystèmes... et les entreprises. Comme le dit M. Lesbats (animateur du S3PI presque d'Ambès et professeur d'université) : « Ils visent à éviter le saucissonnage des problèmes et des responsabilités, ennemi de l'efficacité et de l'action en ce domaine. »



Une gouvernance collégiale et innovante

Une remise en cause profonde

Durant de nombreuses années, le SPPPI PACA avait fonctionné, de manière informelle, dans le cadre d'une organisation voulue et pilotée par les services de l'État dans la région (DRIRE), sous la forme d'un Secrétariat Général.

En 2009, la DRIRE (DREAL maintenant) faisait le constat d'un essoufflement du SPPPI PACA depuis de nombreux mois. Elle commanda alors une enquête visant à recueillir les attentes des acteurs autres que l'État concernant la structure et son évolution. De l'avis général [2], le SPPPI nécessitait une rénovation en profondeur de son mode de fonctionnement et de son organisation. Bien sûr, il était reconnu à la fois comme un lieu de rencontres et d'interactions entre les industriels, les collectivités locales, les associations, les syndicats, les scientifiques et l'État et comme un lieu de débat autour des pollutions, des risques et de leurs impacts. Son rôle qui peut être tour à tour formateur, fédérateur, ou consultatif était incontesté. Un certain nombre de reproches pesaient néanmoins sur son mode de fonctionnement : une trop grande « mainmise » de l'État, une trop faible prise en compte de l'avis des acteurs, un déficit de communication et un fonctionnement irrégulier, associés à une organisation floue. Au-delà, les moyens au regard des enjeux étaient jugés bien insuffisants.

Une mutation décidée en commun

De cette grande enquête auprès des acteurs locaux [2], les propositions suivantes ont été faites :

1. Mettre en place une large concertation avec tous les collèges sur le devenir du SPPPI	
Rôle	2. Redéfinir de manière collégiale les objectifs et les missions du SPPPI
	3. Redéfinir le (s) périmètre (s) du SPPPI
Gouvernance	4. Instituer une structure de gouvernance et d'animation collégiale (charte)
	5. Nommer un représentant du SPPPI reconnu par tous les membres
	6. Donner à tous les collèges l'opportunité de s'exprimer et de participer au travail collectif
	7. Appliquer une méthodologie de travail validée par tous
Fonctionnement	8. Dynamiser la réunion plénière
Communication	9. Clarifier les relations entre le SPPPI et le CYPRÈS
	10. Mettre en place une stratégie de communication à l'attention des membres du SPPPI et en externe

Pour suivre cette feuille de route et piloter la mutation du SPPPI PACA, un bureau provisoire a été créé, rassemblant des représentants de chaque collège. Une large concertation a été mise en place à travers des comités de pilotage pour refondre le SPPPI, clarifier ses objectifs et ses missions, son mode de fonctionnement et les formaliser dans la Charte du SPPPI PACA. Il s'agissait de substituer à la structure d'alors jugée trop dépendante de l'État, un autre type d'organisation, plus collégiale et mieux armée pour capitaliser les expériences, mutualiser les savoirs, favoriser l'échange et le dialogue entre les parties prenantes.

Une refonte considérable... et innovante

Validée en comité de pilotage en juin 2009, la charte du SPPPI PACA institue la nouvelle gouvernance du SPPPI. Aujourd'hui, les instances du SPPPI PACA sont collégiales, dans la lignée du Grenelle. Les cinq collèges que sont les associations, les collectivités locales, les industriels, les syndicats et l'État sont chacun représentés à parts égales dans le Bureau et le Conseil d'Orientation.

Cette mutation considérable est un cas unique dans le paysage français des SPPPI. En effet, les autres SPPPI sont tous dotés d'un secrétariat technique porté par la DREAL, avec l'appui

[2] Id International, Étude sur les attentes des acteurs autres que la DRIRE dans le cadre de l'évolution du SPPPI PACA, rapport détaillé 15/01/2009, disponible sur www.spppi-paca.org

éventuel d'une association support. Le SPPPI PACA était, quant à lui arrivé au bout de ce mode de fonctionnement et en a inventé un autre fondé sur la collégialité, à l'image du Grenelle.

Des organes de gouvernance élus démocratiquement

Le 11 avril 2011 a eu lieu la première Assemblée plénière constitutive du SPPPI PACA au cours de laquelle des représentants des cinq collèges ont été élus (pour 4 ans) et le règlement intérieur a été adopté.

➤ Élections du bureau permanent

Membres :

Collège	Titulaire	Suppléant
Associations	Pierre Aplincourt Président URVN - FNE PACA	Roger Barrachin Président Patrimoine Côte Bleue
Collectivités territoriales	Marie-Claude Dho Fiandino Responsable DD SAN Ouest Provence	
État	Thibaud Normand Chef de service SPR DREAL PACA	
Industriels	Marc Bayard Délégué général Union des Industries Chimiques	Gilles Le Ricousse Directeur Exploitation France Géostock
Salariés	Fabien Beninati Représentant coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du Comité régional CGT	Jean-Philippe Murru Représentant coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du Comité régional CGT

Rôle (extraits du règlement intérieur) :

Le Bureau assure la gestion courante du SPPPI et décide au fil de l'eau de décisions opérationnelles demandant une réaction rapide comme l'approbation du Plan d'Activités, des contenus des conventions (partenariat, financement), des comptes et du budget prévisionnel du SPPPI PACA ou encore la décision de création des groupes de travail.

Le Bureau engage le personnel nécessaire à la bonne marche du SPPPI PACA. Il est régulièrement informé de l'avancement dans la réalisation des missions du SPPPI PACA.

➤ Élections du Conseil d'Orientation

Membres :

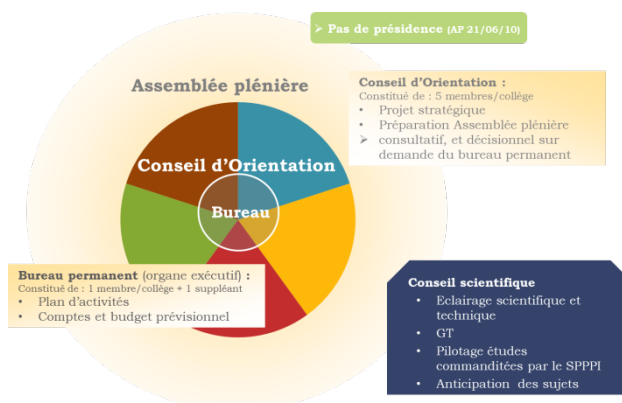
Collège	Membres
Associations	URVN-FNE PACA Patrimoine Côte Bleue Collectif Citoyen Santé Environnement UFC que choisir MART (Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois)
Collectivités Territoriales	San Ouest Provence Région PACA Mairie de Peillon (06) Communauté du Pays d'Aix
État	DREAL Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Agence régionale de Santé Ademe Grand Port Maritime de Marseille
Industriels	Union des Industries Chimiques PACA et Corse Géostock Compagnie Pétrochimique de Berre Inéos Sarp Industrie
Salariés	CGT - CHSCT Golfe de Fos (deux représentants) CFDT (3 représentants)

Rôle (extraits du règlement intérieur) :

Le Conseil d'Orientation est consultatif et décisionnel sur demande du bureau permanent.

- Il participe et donne son avis sur le projet stratégique.
- Il prépare l'Assemblée Plénière.
- Il est régulièrement informé de l'avancement des travaux, les comptes-rendus de réunion de Bureau seront adressés aux membres du Conseil d'Orientation.
- Il est informé de l'état des comptes validés par le bureau et donne un avis sur les orientations budgétaires.

Le Conseil d'Orientation est réuni au moins une fois par an ou sur demande d'au moins deux membres du bureau.



Avec en appui un Conseil Scientifique

(Extraits de la Charte du SPPPI PACA)

Le Conseil Scientifique a pour rôle d'éclairer le SPPPI PACA sur les choix à caractère technique et scientifique, en assurant une veille scientifique et technologique, en participant aux groupes de travail et en pilotant des études commanditées par le SPPPI. Il anticipe les sujets qui peuvent émerger dans un délai de deux à cinq ans.

Des représentants du Conseil Scientifiques peuvent être invités aux réunions du Bureau et du Conseil d'Orientation.

Membres :

Nom	Organisme	Domaine de compétence
Ali Douai	Maître de conférences Institut Supérieur d'Economie et de Management (ISEM)	Socio-économie de l'environnement et du développement durable
Valerie Godfrin Sanseverino	Maître de conférences CRC-Mines Paristech	Droit et risques
Christelle Gramaglia	Maître de conférences Cemagref	Sociologie et sciences politiques
Yves Noack	Directeur de recherche Cerege	Pollution de l'air, géochimie, minéralogie
Marie - Laure Lambert	Maître de conférences UPCAM CEJU	Droit de la protection de l'environnement
Gilles Maignant	Chargé de recherche CNRS	Environnement, modélisation et géographie
Stéphane Mounier	Maître de conférences USTV	Chimie Analytique
Isabelle Laffont -Schwob	Maître de conférences IMEP	Ecotoxicologie, écophysiologie

Et porté juridiquement par le GES-SPPPI

Dans la suite logique des profonds changements réalisés, le SPPPI PACA s'est maintenant doté d'une association de gestion indépendante : le GES-SPPPI.

La création de cette association permet de respecter une exigence forte de la charte du SPPPI PACA, à savoir une complète indépendance dans sa gestion, en le dotant d'une structure juridique propre. En corollaire, la création de cette association améliorera la lisibilité des objectifs du SPPPI ainsi que sa communication, tant pour ses adhérents que pour ses financeurs.

Le périmètre de cette association support est la gestion, l'organisation et le fonctionnement du SPPPI sur la base des orientations et des décisions arrêtées par le bureau et le conseil d'orientation du SPPPI PACA. Elle n'est donc qu'un outil au service du SPPPI.

Dans cette logique :

- les membres de cette association sont les membres du SPPPI qui le souhaitent,
- les membres du conseil d'administration du GES-SPPPI sont les membres du Conseil d'Orientations qui en font la demande
- et les membres du bureau du GES-SPPPI, sont de la même façon ceux du Bureau du SPPPI qui sont volontaires.

L'assemblée plénière constitutive du GES-SPPPI a eu lieu le 25 octobre 2012.

Volontairement sans présidence à l'image du SPPPI, les membres du Conseil d'administration et du bureau sont :

Fabien Beninati	Représentant CR CGT PACA	Secrétaire
Marc Bayard	Délégué général Union des industries chimiques	Trésorier
Roger Barrachin	Président Patrimoine Côte Bleue	1er secrétaire adjoint
Pierre Aplincourt	Président URVN-FNE PACA	2e secrétaire adjoint
Gilles Le Ricousse	Directeur d'exploitation Géostock	3e secrétaire adjoint
Murru Jean-Philippe	Représentant CR CGT PACA	Trésorier adjoint
Béatrice Berbiec	Directrice RTDH Sarp Industries	Membre CA
Jacques Willocquet	Directeur HSE INEOS	Membre CA

Axe de travail : Déchets

Un cycle de journée d'échanges sur les déchets diffus dangereux

Le contexte

Le taux de collecte des DDD est de 50 % ^[3], ce qui est jugé insuffisant. Dans la suite des études réalisées en région, il s'agit d'examiner comment améliorer la situation de certaines catégories de producteurs et de préconiser des dispositions permettant de déboucher sur un meilleur niveau de collecte et de traitement.

L'action du SPPPI

Le Conseil d'orientation du SPPPI a décidé de consacrer un cycle de 3 réunions à ce sujet des déchets diffus dangereux. Un premier atelier s'est tenu en 2011, permettant de faire un tour d'horizon du sujet. Une forte demande a été exprimée pour un atelier spécifique aux déchèteries, dans lequel pourrait être évoqué la gestion du coût pour les professionnels, le devenir des déchèteries, la santé/sécurité aux alentours, le transport, etc..

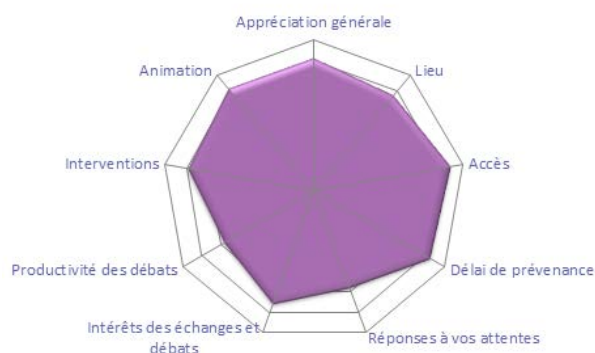
Un deuxième atelier : les difficultés liées à la collecte (février 2012)

Un deuxième atelier a été mis en place. Il a porté sur :

- La faisabilité d'une prise en charge des DDD par les collectivités, et les difficultés associées, les bonnes pratiques.
- Le nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux
- L'observatoire des déchets en Région
- Ainsi que le point de vue des professionnels du déchet sur leurs expériences et leurs perspectives.

Ce deuxième groupe de travail a rassemblé une trentaine de personnes.

Questionnaire satisfaction Atelier DDD 22/02/2012



Les conclusions et pistes d'améliorations

Le rôle premier des collectivités est d'accepter les déchets diffus dangereux des ménages, bien avant ceux des artisans et professionnels, c'est une tolérance qu'elles acceptent gratuitement ou avec contrepartie financière. Pour un certain nombre de raisons (vandalisme, coût, compétences, encombrement, volume, sécurité, etc.), elles ne peuvent aller plus loin dans cette prise en charge. La solution idéale serait la collecte par des points de groupage qui pourraient être des grands distributeurs ou des professionnels du déchet. Cette solution sera facilitée par :

- les évolutions prochaines de la réglementation portant sur un élargissement des possibilités de regroupements et sur les nouvelles REP,
- un suivi des déchets des artisans
- l'abandon de la gratuité par les collectivités vis-à-vis des artisans,
- une plus grande information couplée à une meilleure communication pour favoriser un meilleur tri.

Il y a un réel besoin de déchèteries professionnelles réservées aux professionnels.

Un troisième et dernier atelier

Pour finir le cycle de ses ateliers sur les déchets diffus dangereux un 3e atelier aura lieu le 18/02/2013 et sera consacré aux solutions de collecte et à l'information.

[3] Etude Indiggo 2008

Axe de travail : Risques Majeurs

Un projet : Approbation des PPRT et après ?

Contexte

Le SPPPI Paca, sur décision du Conseil d'orientation, porte un projet sur les PPRT visant à accompagner les riverains dans l'après-approbation de ces plans.

Après enquête auprès des acteurs des différents collèges du SPPPI PACA (collectivités, associations, État, chercheur notamment), l'élaboration et l'application des PPRT suscitent encore bien des interrogations et des inquiétudes. Lorsque les PPRT seront approuvés et les financements mis en place, la réalisation des travaux prescrits sera à la fois le cœur de la démarche et son point d'orgue.

L'action du SPPPI

Le projet mené par le SPPPI PACA se découpe en deux axes :

- une réunion en groupe de concertation sur le sujet qui vise à la fois à
 - o à apporter une réponse immédiate aux questions, notamment juridiques
 - o à identifier les axes de travail pour le SPPPI PACA sur l'accompagnement des populations « après approbation des PPRT ».

Ce groupe de concertation a eu lieu le 26 septembre 2012 (cf ci-dessous)

- un rapport recensant les questions des uns et des autres sur la réalisation des travaux et bien sûr les réponses associées.

Un groupe de concertation (septembre 2012)

Il s'agissait pour le SPPPI, sur un sujet aussi polémique, de proposer un espace de dialogue et d'information visant à préparer l' « après-PPRT ».

Les objectifs de cet atelier étaient :

- d'apporter une réponse immédiate aux questions, notamment juridiques
- d'identifier des axes de travail pour le SPPPI.

Au cours de cette réunion :

- Un état des lieux de la situation en région avec un représentant de chaque collège.
- Deux exemples de projet d'accompagnement des riverains :
 - en Isère : avec une proposition de démarche pour l'accompagnement des riverains dans la réalisation des travaux prescrits.
 - en région Rhône-Alpes : avec un projet de communication à destination des collectivités.

L'accent a été notamment mis sur le rôle des collectivités.

- Une session de questions-réponses sur les aspects juridiques des PPRT, avec des avocats, experts sur le sujet



45 personnes étaient présentes (Associations : 16, Collectivités : 8, Industriels : 8, État : 10, Scientifiques/experts : 4). Les premières enquêtes de satisfaction ont montré une appréciation générale, satisfaisante voire très satisfaisante. Deux critiques ont porté sur la densité de la matinée et une sur l'absence d'un avocat plus proche des associations. Les appréciations ont porté sur la qualité des intervenants et sur l'organisation. Il a été demandé que ce type de réunion soit reconduit avec la présence d'un assureur, également sur une orientation plus urbanistique, ou encore avec un retour d'expérience de l'étranger.

Axe de travail : Santé-Environnement

Un atelier formation/information : ERS/ERZ quezako ?

Contexte :

Pour répondre à l'inquiétude croissante exprimée par la population locale, les services de l'État (Dréal et ARS) ont engagé un ensemble d'études permettant d'évaluer le niveau de risque pour la santé des habitants de l'étang de Berre. Parmi ces études, les ERS (Évaluations du Risque Sanitaire) ou les études de zone sont des outils de gestion des risques. Ces études permettent, en effet, de hiérarchiser les polluants prioritaires et ainsi de mettre en place un plan d'action qui vise, en premier lieu, à réduire ou à éliminer les émissions de ces polluants. Ce sont des études très riches, assez difficiles d'accès et complexes techniquement.

L'action du SPPI

Le SPPI PACA a organisé une session de formation/information sur ces études le 12 juin 2012. Cette session constituait la première étape du projet « Au-delà des ERS » qui vise à donner aux acteurs des outils pour mieux comprendre, utiliser, critiquer et même compléter ces études.

50 personnes étaient présentes (Associations : 12, Industriels : 13, État : 11, Scientifique : 6, Collectivités : 8), à **95 % satisfaites ou très satisfaites** de façon générale. Les participants se sont déclarés à 61 % satisfaits et à 34 % très satisfaits de la qualité des échanges et des débats.

Conclusions et propositions :

Au cours de cette formation, ont pu être expliqués notamment :

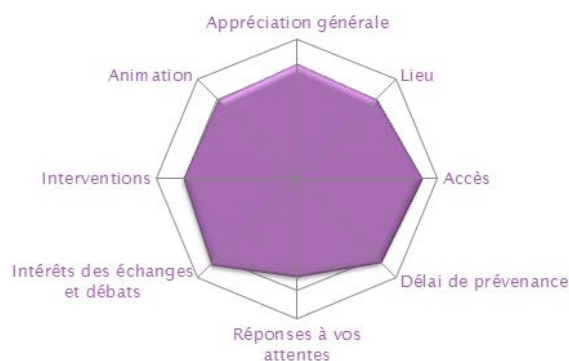
- l'étape d'interprétation des milieux
- les objectifs des ERS et les apports des ERS-Z
- les différences avec les études épidémiologiques.

Une grande part de la séance a été réservée aux questions. Les attentes et propositions des acteurs portaient, pêle-mêle sur les nécessités de :

- de **remettre l'homme au cœur de ces études**, avec par exemple un état initial de la santé des populations, des études sociologiques, le changement de vocabulaire (plutôt « exposition des populations » que « cible »)
- de mener des actions de réductions, même sur les substances qui n'ont pas de Valeurs Toxicologiques de Référence.
- d'avancer sur les effets cocktails
- de mieux justifier des hypothèses

Il a également été rappelé que les ERS avaient été le moyen d'introduire le débat public sur la santé et l'aménagement du territoire. Des précisions ont pu être apportées sur, par exemple, la mise à jour des calculs en cas d'apparition ou de modification d'une VTR ou sur les travaux réalisés par les industriels avant l'autorisation d'exploiter.

Questionnaire satisfaction Groupe de concertation Santé Environnement 13/06/2012



Un projet : Au-delà des ERS et des études de zone

Contexte

Des évaluations de risques sanitaires ont été réalisées sur un certain nombre de sites industriels de la région PACA. Dans leurs premières versions, ces études permettaient de définir pour un industriel, l'impact sanitaire dû à son activité. Elles ont ensuite été élargies pour prendre en compte les cas de plusieurs entreprises voisines. Ont été ensuite pris en considération le trafic routier et le trafic maritime. On parle maintenant d'études de zone. La finalité de ces études est de dégager un plan d'actions. Ces évaluations ont fait l'objet de critiques notamment lors du Groupe de travail du SPPPI consacré à la thématique santé-environnement, telles que l'absence de retour sur les suites des ERS, les mesures prises par les industriels ou par l'État, sur l'avancée du plan d'actions. Une crainte existe également sur l'utilisation de ces ERS dans un cadre qui dépasse le leur, par exemple en point zéro alors que des études complémentaires seraient nécessaires (par exemple : sur le trafic maritime, sur certains composés). Ces évaluations de risques sanitaires se sont déroulées sur plusieurs années, sur le pourtour de l'étang de Berre.

Les objectifs du projet

Les Évaluations de Risques Sanitaires sont des études délicates, complexes et difficiles à exploiter. Elles mériteraient d'être mieux valorisées et bien qu'elles soient souvent contestées, elles sont riches d'enseignement. Un chaînon indépendant manque pour montrer les apports et les limites de ces études, les actions qui en ont découlées et faire des recommandations ou des propositions d'études complémentaires. Le SPPPI, du fait à la fois de sa collégialité et de son indépendance par rapport à chacun des collèges peut être le chaînon manquant.

Il s'agit de travailler sur les deux axes, à savoir :

- Identification des questionnements « Santé/environnement » sur les zones industrielles.
- création d'outils pour comprendre, utiliser, critiquer et même compléter ces études

Ce projet a été labellisé par le PRSE PACA.

La mise en œuvre

Un appel à candidature a été fait à l'automne 2011, pour la création d'un comité de pilotage. Ce comité de pilotage à l'image du SPPPI regroupe l'ensemble des collèges du SPPPI à savoir : les Associations, l'État, les Industriels, les Collectivités et les Salariés.

Les compétences du conseil scientifique du SPPPI PACA ont été mises à profit pour une première lecture des études de zone et pour l'élaboration du cahier des charges.

Ensuite, le comité de pilotage a porté son choix sur l'Ineris, après consultation de plusieurs prestataires.

Les résultats sont attendus pour fin 2012.

Financement

Ce projet porté par le SPPPI PACA est financé par la DREAL, la ville de Fos-sur-Mer et le SPPPI PACA.

Un partenariat a été conclu avec l'Ineris.

Les résultats

Il a ainsi été créé :

- une grille de lecture qui est à destination des pilotes de ces études et/ou des bureaux d'études. Elle vise à faire ressortir des études de zone sous forme synthétiques, les conclusions, les hypothèses, les points d'améliorations pour un public non averti, afin que chacun puisse se saisir de ces études, les utiliser, et les faire progresser.
- Un tableau de bord qui vise à suivre dans le temps les actions menées suite à ces études de zone



- Une comparaison des 3 études menées sur le pourtour de l'étang.
À ces outils s'est ajouté, une synthèse des questionnements des populations locales qui permettra d'orienter la deuxième phase de ce projet, consacrée à des propositions d'actions complémentaires.

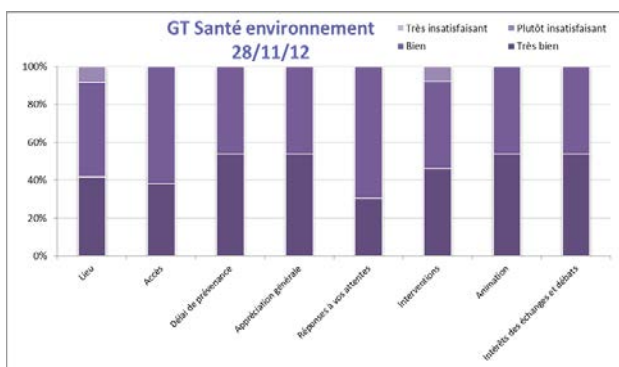
Une réunion de rendu partiel des résultats a été organisée en groupe de travail, le 28 novembre 2012.

Au cours de cette réunion, il a pu être mis en évidence que beaucoup de progrès avaient été faits :

- que ce soit sur les études en elles-mêmes. Et les outils créés par le SPPPI PACA vont dans le sens d'une plus grande concertation.
- que ce soit sur les émissions industrielles, dont la baisse est bien plus importante que la projection faite à l'époque, et ce notamment sur les polluants critiques,
- que ce soit sur les connaissances. Ainsi le projet Camescop ou le projet Scenarii vont permettre d'améliorer les connaissances tant sur la granulométrie des particules que sur scenarii d'expositions.

33 personnes étaient présentes
(Associations : 7, Collectivités : 5,
Industriels : 10, État : 6 ; Experts : 4,
syndicat : 1).

Ci-contre sont présentés les résultats des enquêtes de satisfaction. Ils montrent une appréciation générale, satisfaisante (46 %) voire très satisfaisante (54 %).



Communication

Une présentation de ce projet a été faite sous forme de poster au forum PRSE PACA (19 juin 2012).

Il a également été présenté au forum Interspippi le 24 octobre 2012.

Le SPPPI donnera accès aux outils sur son site internet

L'Ineris en fera également une communication.



Communication

Représentation du SPPPI

- Comité de Suivi des projets PRSE PACA
- Réunion préfecture/ DREAL/indus retour sur l'accident du 07/08/11
- CA/AG du Cypres
- POA La Mède, Fos ouest...
- CSP Connaissance PRSE PACA
- Rencontres de l'Arpe, Agenda 21 CG 13
- CLIC, CLIE CLIé Arcelor, Total ESSO, CPB...

Participations

- Forum PRSE PACA
- Club des SPPPI
- Assises Nationales des Risques Naturels Bordeaux
- Copil ERS Airfobep
- Assises Nationales du Risque Technologique
- ...



Une nouvelle identité graphique

Pour ses 40 ans et pour illustrer sa profonde transformation, son changement de gouvernance et de fonctionnement, le SPPPI PACA a fait peau neuve. Un nouveau logo a été choisi. Le logo national est ainsi décliné dans des tons violet et lavande rappelant à la fois le risque et une fleur propre à notre région.

Un site internet

Dans la continuité de sa nouvelle charte graphique, le SPPPI a entrepris la rénovation de son site internet. Longtemps attendue, sa mise en ligne est prévue pour début 2013. Il sera un outil privilégié pour le SPPPI et ses adhérents. Il présentera outre les travaux du SPPPI, les résultats des projets avec un accès privilégié pour les adhérents du SPPPI PACA.



Édition



Suite au groupe de concertation organisé en septembre 2011 sur le thème « Risque et communication », le SPPPI PACA a édité une plaquette reprenant l'ensemble des conclusions et des propositions émises par le groupe de travail. Cette plaquette a été diffusée à l'occasion des Assises Nationales du Risque Technologique, qui ont rassemblé environ 800 personnes en octobre à Douai.

Le forum Interspppi

Le forum réunit tous les deux ans les animateurs de tous les SPPPI de France pour présenter leurs travaux et partager leurs expériences. Cette année c'était au tour du SPPPI PACA d'accueillir les 50 représentants venus de tout l'hexagone. La journée a été appréciée par l'ensemble des participants tant pour son contenu que sur sa forme.

Ce forum a permis un temps d'échange avec le ministère, de prendre le temps de partager sur des sujets de fond et de faire connaissance avec les acteurs des différents SPPPI. Il faut saluer aussi la présentation du premier projet Interspppi « le serious game » ainsi que la présence d'intervenants « extérieurs ».





Le SPPPI a 40 ans !

Créé en 1972, le SPPPI PACA a fêté, le 25 octobre ses 40 ans.

190 invités, acteurs de tous horizons, sont venus pour enrichir le débat sur l'articulation entre développement économique et protection de l'environnement dans la Région. En ouverture de cette journée sont intervenus **Guy Barret**, vice-président de la communauté du Pays d'Aix, **Philippe Vesseron**, Président du comité national de la géothermie, Président d'honneur du BRGM, **Annick Delhaye**, Première vice-présidente au développement soutenable de la Région PACA et **Dominique Dron** (par caméra interposée) Déléguée interministérielle au développement durable & Commissaire générale au Développement. **Laurent Roy**, Directeur régional de la DREAL PACA et **Thierry Laffont**, Directeur régional de l'ADEME se sont ensuite exprimés sur le thème du contexte environnemental et des diagnostics et enjeux du territoire.

Ces interventions ont été suivies de deux tables rondes et d'échanges avec l'assemblée :

« Dialogue & concertation : les clés de la réussite »

Avec la participation de :

- Philippe Marzolf, *Vice-président de la Commission Nationale du Débat Public*
- Stéphane Castel, *Sociologue au Centre d'Etudes en Sciences Sociales Appliquées*
- Sylvestre Puech, *Coordinateur du Collectif PPRT 13*
- Jean-Philippe Murru, *Représentant de la coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du comité régional CGT PACA*
- Guy Brunel, *Responsable de la communication CEA Cadarache*
- Jaques Grau, *Adjoint délégué à l'urbanisme Mairie de Sorgue*

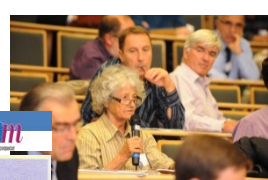
« De nouveaux acteurs pour concilier développement industriel et environnement dans notre territoire »

Avec la participation de :

- Maryse Arditi, *pilote du réseau Risques et impacts industriels à France Nature Environnement*
- Gilles Carraz, *Directeur Arkema Saint Auban*
- François Eisinger, *Médecin oncologue à l'institut Paoli Calmette*
- François-Michel Lambert, *Député, Vice-président de la commission Développement Durable*
- Nicolas Mat, *Ingénieur et Chercheur en écologie industrielle à l'École des mines d'Alès*
- Jean Viard, *Sociologue et Économiste*

Sur le panel de répondant, l'appréciation générale portée à cette journée est « très bonne » (à 57 %) à « bonne » (à 43 %).

Comme l'a dit l'un des participants « la conclusion avec les représentants de tous les collègues motivés et impliqués dans un esprit convivial, était un symbole fort de la journée et du renouveau du SPPPI PACA. »



Les partenaires du SPPPI en 2012

Associations :

AAPPMA, Action Environnement, ADPLGF, ADEBVH, ADECV 84, AIEJE, ASLLIC, Associations des quartiers de la plage Nord Port-Saint-Louis, AVSANE, CCSE, CIQ La Redonne, CIQ Val de Sibourg, CLCV-Union régionale, Collineo, Comité d'intérêt Vallon de la Rougière – Septèmes, Confédération des CIQ de Marseille, CPIE 04, Découverte Sainte Baume, Défense de l'environnement St-Martinois, Écopole énergie, Enerpol 84, Énergie Nouvelle St-Mitre les Remparts, Environnement Industrie, Étang Nouveau, Fare Sud, Fédération des CIL de Toulon Ouest, FIDEA, Institut écocitoyen, Ligue des Alpilles, MART, MCTB, MNLE 13, Patrimoine Côte Bleue, Pays d'Aix écologie, Région verte, Territoire Environnement DD du Var, UDVN 04, UDVN 06, UDVN 13, FNE 84 URVN-FNE, UFC Que choisir, Union Calanques Littoral, Val des Pins, Vitropole...

État & Établissements Publics

ADEME, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Agence régionale de Santé, Conseil Régional PACA, Direction départemental des Territoires et de la Mer 13, DREAL PACA, Grand Port Maritime de Marseille.

Industriels

Collectivement par l'intermédiaire de :

Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Environnement Industrie.

Mais aussi à titre individuel :

Apave SAS, Arkéma Fos, Ascométal, CEA Cadarache, Compagnie Pétrochimique de Berre, EDF, EPC France, Géogaz Lavera, Géostock SCP, SA Grangeon Delta Déchets.

Collectivités

Conseil Régional PACA

Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Agglomération Provence pour les communes de : Alleins, Lançon-Provence, Aurons, Mallemort, La Barben, Pélissanne, Berre-l'Étang, Rognac, Charleval, Saint-Chamas, Eyguières, Salon-de-Provence, La Fare-Les-Oliviers, Sénas, Lamanon, Velaux.

Communauté d'agglomération du Pays d'Aix pour les communes de : Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lès-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles.

Communauté d'agglomération du Pays de Martigues pour Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre -les Remparts

Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence pour les communes de : Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Ainsi que les communes de Cannes, Fos-sur-Mer, Peillon et Port-de-Bouc.

Représentation salariale

CFDT, CFDT Santé-Sociaux 06, Comité régional CGT PACA, CGT.

Experts/Scientifiques

Arènes, Airpaca, Cessa, Cyprès, Ea éco-entreprise, ICSI, Ineris, IPGR,

Parce que la vraie réussite est celle que l'on peut partager avec tous ceux qui l'ont rendue possible, le SPPPI remercie ici tous ses partenaires pour leur confiance, leur participation et leur soutien.

Merci !